

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 19 mai 2015 à 18 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Étaient également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, la trésorière par intérim, madame Venise Côté et monsieur Benoit Reid, Reid et Associés.

Était absent, le conseiller, monsieur Stéphane Longtin.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 avril 2015 à 18 h.
- 4. Période de questions.**
- 5. Rapport du président.**
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
  - a) Rapport du responsable et comités.
  - b) Dépôt du rapport financier de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.
  - c) Adoption du règlement # AG-001-2006-A07 modifiant le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - d) Adoption du règlement # AG-002-2006-A01 modifiant le règlement # AG-002-2006 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil d'agglomération.
  - e) Adoption du règlement # AG-024-2009-A03 modifiant le règlement # AG-024-2009 relatif à la tarification de biens, services et activités.
  - f) Office municipal d'habitation (OMH) - Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014.
- 7. Sécurité publique**
  - a) Rapport du responsable et comités.
  - b) Nomination d'un représentant à la Commission de protection contre l'incendie – M. Bruce Zikman.
  - c) Dépôt du compte-rendu de la réunion de la Commission de protection contre l'incendie tenue le 13 mai 2015.
  - d) Achat d'une tablette tropicalisée pour l'inspection incendie.
  - e) Formation pour recherches et sauvetage, cartes et boussole – M. Guy Lapointe.
  - f) Convention de fourniture d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (FMCC).
  - g) Autorisation de transfert budgétaire.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport du responsable et comités.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
  - a) Rapport du responsable et comités.
  - b) Embauches – Concours d'emploi # 201504-12 – Préposés au débarcadère temporaires – M. Philippe-André Joncas et M. Pierre-André Simard.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
- 12. Période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**AG-704-05-2015**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**AG-705-05-2015**

#### **3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 20 AVRIL 2015 À 18 H.**

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 20 avril 2015 à 18 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 avril 2015 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

### **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.**

Aucun commentaire n'est formulé ce mois-ci.

### **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

#### **6. a) RAPPORT DU RESPONSABLE ET COMITÉS.**

Aucun commentaire n'est formulé ce mois-ci.

#### **6. b) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014.**

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Venise Côté, après que soit dûment paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur, tels que préparés par la firme Reid & Associés.

M. Benoît Reid, de Reid et Associés, procède à l'exposé et commente le résumé disponible à l'écran au bénéfice de l'assistance.

**AG-706-05-2015**

#### **6. c) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-001-2006 CONCERNANT LE JOUR FIXÉ POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MÊME QUE SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.**

ATTENDU le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel adopté le 8 février 2006 et modifié par les amendements # AG-001-2006-A01, # AG-001-2006-A02, # AG-001-2006-A03, # AG-001-2006-A04, # AG-001-2006-A05 et # AG-001-2006-A06 ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 14, 18, 26, 27, 33, 34 et 38 du règlement # AG-001-2006 pour décréter l'ordre du jour type et une seule période de questions ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2015 par le conseiller municipal, monsieur Stéphane Longtin ;

ATTENDU que tous les membres ont reçu une copie du projet dudit règlement dans les délais requis et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-001-2006-A07 modifiant le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel afin d'y modifier les dispositions portant sur l'ordre du jour et les périodes de questions soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

**AG-707-05-2015**

6. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-002-2006-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-002-2006 POURVOYANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par une modification à l'actuel règlement # AG-002-2006 à la disposition de l'article 7 portant sur le cas d'absence aux séances ou réunions ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2015 par la conseillère, madame Gisèle Dicaire et précédé de sa présentation en conformité des articles 8 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

ATTENDU que tous les membres ont reçu une copie du projet dudit règlement dans les délais requis et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-002-2006-A01 modifiant le règlement # AG-002-2006 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

**AG-708-05-2015**

6. e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-024-2009-A03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-024-2009 RELATIF À LA TARIFICATION DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS.

ATTENDU le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et imposant un tarif à cette fin entré en vigueur le 29 mai 2009, mis à jour par les règlements # AG-024-2009-A01 le 22 juin 2011 et # AG-024-2009-A02 le 27 mars 2013 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier ce règlement afin d'y intégrer les tarifications mises à jour pour certains items et le tout également en conformité avec le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (c. A-2.1, r. 1.1) ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 20 avril 2015, par le conseiller municipal, monsieur Daniel Beaudoin ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro AG-024-2009-A03 modifiant le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et imposant un tarif à cette fin afin d'y mettre à jour la tarification existante pour certains items soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

**AG-709-05-2015**

6. f) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014.

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dépose ses états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 ;

ATTENDU que les résultats démontrent un déficit réel pour l'année 2014 au montant de 3 823.00 \$ ;

ATTENDU la résolution # AG-663-11-2014 prise le 11 novembre 2014 par laquelle ce conseil acceptait les prévisions budgétaires révisées 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation (OMH) et autorise

le Service de la trésorerie à procéder aux écritures comptables requises.

## **7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7. a) RAPPORT DU RESPONSABLE ET COMITÉS**

Aucun commentaire n'est formulé ce mois-ci.

### **AG-710-05-2015**

### **7. b) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – M. BRUCE ZIKMAN.**

ATTENDU la résolution # 2015-04-035 prise le 17 avril 2015 par le conseil municipal de la Ville d'Estérel à l'effet que M. Bruce Zikman est nommé à titre de représentant de la Ville d'Estérel à la Commission de protection contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de cette nomination et souhaite la bienvenue à M. Zikman à cette commission.

### **7. c) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENU LE 13 MAI 2015.**

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt par monsieur Pierre Tessier du compte-rendu de la réunion de la Commission de protection contre l'incendie tenue le 13 mai 2015.

### **AG-711-05-2015**

### **7. d) ACHAT D'UNE TABLETTE TROPICALISÉE POUR L'INSPECTION INCENDIE.**

ATTENDU les besoins du Service de sécurité incendie en matière d'outil d'inspection commun à tous les intervenants pour la prise de notes et la rapidité d'exécution et de vérification ;

ATTENDU l'étude comparative de marché effectuée pour se procurer une tablette Motion CL920 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, appuyée par la Commission de Protection contre l'incendie de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat d'une tablette tropicalisée pour inspection incendie « Motion CL920 » au prix de 1 995.00 \$ plus les taxes applicables, un étui (+ ou – 100.00 \$) et l'achat et la configuration d'une licence PG Solutions (+ ou – 300.00 \$), du logiciel Prévention Mobile (615.00 \$), l'installation et la configuration du module (350.00 \$) et le contrat d'entretien et de soutien annuel (135.00 \$), plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par le budget d'opération tel que prévu au plan triennal 2015-2017 au # 63-31010-000.

### **AG-712-05-2015**

### **7. e) FORMATION POUR RECHERCHES ET SAUVETAGE, CARTES ET BOUSSOLE – M. GUY LAPOINTE.**

ATTENDU les besoins de mise à niveau de formation pour les pompiers de la brigade de pompiers volontaires de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU l'offre de service de monsieur Guy Lapointe, policier de la GRC à la retraite, au tarif de 25.00 \$ l'heure pour une formation de recherche et sauvetage totalisant 26 heures ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Pierre Tessier à signer pour et au nom de la Ville l'offre de service de M. Lapointe pour un montant total de 650.00 \$ le tout payable par le budget des opérations courantes au poste budgétaire # 62-23000-141.

### **AG-713-05-2015**

### **7. f) CONVENTION DE FOURNITURE D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA) AVEC LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA (FMCC).**

ATTENDU que la demande de fourniture d'un défibrillateur auprès de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, a été favorablement accueillie ;

ATTENDU que les conditions de fourniture de l'appareil et de son utilisation ont été versées à même une convention préparée par la Fondation et qu'il y avait lieu de répondre préalablement à la séance soit avant le 15 mai 2015 pour satisfaire une des conditions de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Pierre Tessier et entérine sa signature pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, pour l'engagement de Ville à respecter les conditions mentionnées à la convention à intervenir.

QUE ce conseil remercie la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada pour nouvelle cette contribution aux outils fournis à nos intervenants et premiers répondants de Sainte-Marguerite-Estérel.

#### **AG-714-05-2015**

##### **7. g) AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE.**

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, un transfert budgétaire doit être effectué ;

ATTENDU le tableau de transfert budgétaire préparé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 14 mai 2015, tel qu'il appert ci-dessous :

| <b>De</b>    | <b>À</b>     | <b>Montant</b> |
|--------------|--------------|----------------|
| 62-23000-454 | 62-22000-454 | 3 000 \$       |

;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au transfert budgétaire pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

##### **8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU**

###### **8. a) RAPPORT DU RESPONSABLE ET COMITÉS**

Aucun commentaire n'est formulé ce mois-ci.

##### **9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE**

###### **9. a) RAPPORT DU RESPONSABLE ET COMITÉS**

Aucun commentaire n'est formulé ce mois-ci.

#### **AG-715-05-2015**

###### **9. b) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 20150412 – PRÉPOSÉS AU DÉBARCADÈRE TEMPORAIRES – M. PHILIPPE-ANDRÉ JONCAS ET M. PIERRE-ANDRÉ SIMARD.**

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions des règlements # 07-2006 et # 83-2014 en vigueur ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201504-08 par affichage le 30 mars 2015 et le concours d'emploi public # 201504-12 le 7 avril 2015 ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Forgues, directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, suite au choix du comité de sélection en faveur de la candidature de monsieur Philippe-André Joncas et de monsieur Pierre-André Simard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et entérine l'embauche de monsieur Philippe-André Joncas et de monsieur Pierre-André Simard à titre de salariés temporaires aux postes de préposés au débarcadère municipal

pour la saison 2015 débutant le 7 mai 2015 jusqu'au 27 septembre 2015 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-29000-141.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-716-05-2015

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 22, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-François Albert  
Directeur général et greffier